

Rapport de la COFIN sur le préavis no 12-2021 concernant une demande de crédit pour les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de Chenalettaz entre la route des Deux-Villages et la route de Vevey.

Monsieur Le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 10 mai à 19h30. Etaient présents :
Madame Anne Weill-Levy, Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-Président, Marc Châtelain, Roland Rapin, Pascal Viénet et Cédric Tercier rapporteur.

Messieurs Alain Bovay, Syndic et responsable des finances ainsi que Stéphane Roulet boursier communal ont participé à notre séance et nous les remercions.

Objet

Il s'agit là de la 3^{ème} et dernière étape qui débute par le préavis 05/2017 et qui a pour objet une demande de crédit à hauteur de 501'000 CHF afin de finaliser ce projet d'assainissement et d'aménagements de l'espace public destinés à sécuriser les piétons et à améliorer la circulation des riverains tout au long du tracé du chemin de Chenalettaz.

Notre Syndic, Monsieur Bovay nous rappelle qu'à la base, ceci découle d'un souhait des deux communes (préavis 13-2014) étant donné que le chemin de Chenalettaz se situe en partie à cheval sur les limites territoriales des deux communes. Que les travaux sont pilotés par la commune de Blonay, que les appels d'offres ont été réalisés sur un principe dit « de gré à gré » et qu'il n'y a aucune modification sur la partie financière de notre commune prévue à cet effet.

Ce projet ne doit pas être redimensionné pour devenir une artère principale, mais s'inscrire dans la catégorie d'une route de desserte, poursuivant ainsi sa vocation existante.

Questions

- Nos plans directeurs sont-ils cohérents avec le plan directeur cantonal ?

Réponse

- Il est difficile de répondre précisément, car plusieurs projets ont été abandonnés, pour raisons techniques et/ou financières.

Remarques

- Il est relevé que plusieurs améliorations ont été réalisées, suite aux séances de conciliations avec les opposants
- Il est relevé que la problématique des vases communicants, due à la circulation et découlant de différents préavis, est malheureusement traitée de manière individuelle, ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale.

Aspects financiers

Le coût global du projet pour Chamoyron - Rte des Deux-Villages et Chamoyron - Rte de Vevey s'élève à 1'535'000 CHF et sera réparti comme suit :

- Commune de St-Légier 501'000 CHF
- Commune de Blonay 1'034'000CHF

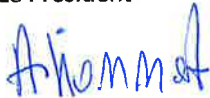
Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la COFIN acceptent par cinq voix pour, une abstention et un avis contraire le préavis et proposent au Conseil Communal, et sous réserve des conclusions de la Commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis no 12-2021, à savoir :

- Autoriser la municipalité à entreprendre les travaux d'aménagements routiers et piétonniers du chemin de la Chenalettaz entre la route des Deux-Villages et la route de Vevey ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de 501'000 CHF ;
- Financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
- Amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum conformément au règlement sur la compatibilité des communes ;
- Adopter les propositions de réponses aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Pour la COFIN :

Le Président



Alain Vionnet

Le Rapporteur



Cédric Tercier